



18 JANVIER 2024. — Arrêté du Collège réuni de la Commission communautaire commune du 18 janvier 2024 fixant les normes d'agrément auxquelles doivent répondre les établissements pour aînés, et les normes spéciales applicables aux groupements et fusions d'établissements

TABLE DES MATIÈRES

TITRE Ier. DISPOSITIONS GENERALES

Art. 1-2

TITRE II. NORMES GENERALES

CHAPITRE Ier. Normes applicables à tous les établissements

Section 1re. Des libertés et droits des aînés

Art. 3-11

Section 2. Conditions d'admission

Art. 12

Section 3. - Règlement d'ordre intérieur

Art. 13-14

Section 4. - Fiche individuelle

Art. 15

Section 5. - Normes concernant l'examen et le traitement des plaintes des aînés

Art. 16-17

Section 6. - Normes relatives à la participation des aînés

Art. 18-21

Section 7. – Le projet de vie d'établissement

Art. 22

Section 8. - Normes concernant l'hygiène

Art. 23- 30

Section 9. - Normes relatives au système d'appel

Art. 31

Section 10. - Norme concernant la moralité du gestionnaire et du directeur

Art. 32

Section 11. - Normes concernant la facturation

Art. 33-35

Section 12. - Normes concernant la comptabilité

Art. 36-37

CHAPITRE II	Normes applicables à tous les établissements, à l'exception des habitations pour aînés et des résidences-services en copropriété Art. 38
	Section 1re. - Normes de sécurité et architecturales
	Sous-section 1re. - Normes de sécurité Art. 39-40
	Sous-section 2. - Normes architecturales Art. 41-48
	Section 2. - Convention conclue entre l'établissement et l'aîné Art. 49-50

TITRE III Normes spéciales applicables aux habitations pour aînés

Art. 51

CHAPITRE Ier	Normes relatives à la convention Art. 52
--------------	---

CHAPITRE II	Normes relatives à l'état des lieux et à la garantie Art. 53-54
-------------	--

CHAPITRE III	Normes relatives au dossier confidentiel Art. 55
--------------	---

CHAPITRE IV	Normes de sécurité et architecturales
	Section 1re. - Normes de sécurité Art. 56
	Section 2. - Normes architecturales Art. 57-62

CHAPITRE V	Normes relatives au directeur Art. 63-67
------------	---

TITRE IV Normes spécifiques aux résidences-services ordinaires

CHAPITRE Ier	Généralité Art. 68
--------------	-----------------------

CHAPITRE II	Normes concernant la convention d'hébergement et le dossier confidentiel
	Section 1re. - Convention d'hébergement
	Sous-section 1re. - Durée de la convention d'hébergement Art. 69
	Sous-section 2. - Résiliation de la convention d'hébergement Art. 70
	Sous-section 3. - Etat des lieux, garantie et numéro du logement Art. 71-74

Sous-section 4. - Coût de l'hébergement

Art. 75-79

Section 2. – Dossier confidentiel

Art. 80

CHAPITRE III Normes concernant les services obligatoirement proposés auxquels les habitants peuvent faire librement appel
Art. 81-84

CHAPITRE IV Normes concernant l'hygiène et la nutrition
Art. 85-89

CHAPITRE V Normes architecturales
Art. 90-94

CHAPITRE VI Normes concernant le personnel et le directeur
Art. 95-102

TITRE V Normes spécifiques aux résidences-services en copropriété

CHAPITRE Ier Généralité
Art. 103

CHAPITRE II Normes concernant la convention, le règlement d'ordre intérieur et le dossier confidentiel
Section 1re. - Convention spécifique conclue entre l'association des copropriétaires et le gestionnaire
Art. 104-106
Section 2. - Coût des services obligatoires
Art. 107-109
Section 3. - Règlement d'ordre intérieur
Art. 110
Section 4. - Le dossier confidentiel
Art. 111

CHAPITRE III Normes concernant les services obligatoirement proposés
Art. 112-115

CHAPITRE IV Normes concernant l'hygiène
Art. 116-118

CHAPITRE V Normes concernant le personnel et le directeur
Art. 119-127

CHAPITRE VI Conseil participatif
Art. 128

TITRE VI Normes spéciales applicables aux maisons de repos

CHAPITRE Ier Généralités
Art. 129-130

CHAPITRE II Normes relatives à la convention, au règlement d'ordre intérieur et au dossier confidentiel

Section 1re. - Convention

Sous-section 1re. - Généralités

Art. 131-132

Sous-section 2. - Durée et résiliation de la convention

Art. 133-134

Section 2. - Règlement d'ordre intérieur

Art. 135-

Section 3. - Dossier confidentiel

Art. 136

CHAPITRE III Normes concernant l'alimentation, l'hygiène, les soins et les activités

Section 1re. - De l'alimentation

Art. 137-146

Section 2. - De l'hygiène

Art. 147-156

Section 3. - De l'aide et des soins

Art. 157-164

Section 4. - Des activités

Art. 165-167

CHAPITRE IV Normes architecturales et de sécurité

Art. 168-195

CHAPITRE V Normes concernant le nombre, la qualification et la moralité du personnel et du directeur

Section 1re. - Généralités

Art. 196--201

Section 2. - Du directeur

Art. 202-207

Section 3. - Du personnel

Art. 208-214

CHAPITRE VI Normes d'organisation

Art. 215-216

CHAPITRE VII Normes de qualité

Art. 217-224

CHAPITRE VIII Normes spécifiques relatives aux places de court séjour
Art. 225-227

CHAPITRE IX Normes spécifiques relatives aux maisons de repos et de soins
Art. 228-237

TITRE VII Normes relatives aux centres d'accueil de jour

CHAPITRE Ier Généralité
Art. 238

CHAPITRE II Normes relatives, à la convention, au règlement d'ordre intérieur et au dossier confidentiel

Section 1re. - Convention
Art. 239- 242

Section 2. - Règlement d'ordre intérieur
Art. 243

Section 3. - Dossier confidentiel
Art. 244

CHAPITRE III Normes concernant l'alimentation, l'hygiène et les soins

Section 1re. - De l'alimentation
Art. 245-248

Section 2. - De l'hygiène
Art. 249-254

Section 3. - De l'aide et des soins
Art. 255-260

Section 4. - Des activités
Art. 261

CHAPITRE IV Normes concernant la participation des aînés
Art. 262

CHAPITRE V Normes architecturales
Art. 263-267

CHAPITRE VI Normes concernant le nombre, la qualification et la moralité du personnel et du directeur
Art. 268-279

CHAPITRE VII Normes relatives au lien fonctionnel avec une maison de repos
Art. 280

TITRE VIII Normes relatives aux centres d'accueil de nuit

CHAPITRE Ier Généralité
Art. 281

CHAPITRE II	Normes relatives à la convention, au règlement d'ordre intérieur et au dossier confidentiel Section 1re. - Convention, état des lieux et garantie Art. 282-285 Section 2. - Règlement d'ordre intérieur Art. 286 Section 3. - Dossier confidentiel Art. 287
CHAPITRE III	Normes concernant l'alimentation, l'hygiène et les soins Art. 288-290
CHAPITRE IV	Normes concernant la participation des aînés Art. 291
CHAPITRE V	Normes architecturales et de sécurité Art. 292
CHAPITRE VI	Normes concernant le nombre, la qualification et la moralité du personnel et du directeur Art. 293-295
TITRE IX	Définition de groupement et de fusion et normes particulières qu'ils doivent respecter
CHAPITRE Ier	Définition et normes particulières du groupement Section 1. - Définition Art. 296 Section 2. - Normes particulières Art. 297-299
CHAPITRE II	Définition et normes particulières de la fusion Section 1. - Définition Art. 300 Section 2. - Normes particulières Art. 301-302
TITRE X	DISPOSITIONS FINALES Art. 303-309